



Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALTITUDE 800

Plan de zonage provisoire

Elaboration prescrite le 04/06/2018
Dossier arrêté le
PLUI approuvé le

Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du

Prescriptions ponctuelles

Éléments de patrimoine à protéger

- Limitations de la constructibilité pour des raisons de risques
- Patrimoine bâti à protéger
- Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à préserver

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur en pierre
- Conduite d'eau
- Linéaires commerciaux

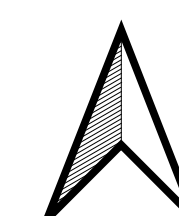
Prescriptions surfaciques

- Patrimoine paysager à protéger
- Périmètre comportant une OAP
- Règle d'implantation des constructions
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Implantation des constructions
- Élément de paysage
- Éléments de paysage correspondant à un espace boisé
- Patrimoine paysager à protéger correspondant à un espace boisé
- Limitation de la constructibilité pour des raisons de risques
- Emplacement réservé

Zonage

- Zones UA/UAbs/UAp
- Secteur UA faisant l'objet d'une OAP spécifique
- UB
- UBi
- Secteur UB faisant l'objet d'une OAP spécifique
- Secteur UB avec une densité minimale imposée
- UP
- UE / UEI / UEs
- UC
- UY
- UYb
- UYc
- 1AU
- 1AUE/1AUes
- 1AUY/1AUys
- 1AUc
- A
- N
- STECAL
- Ap
- N1 (zonage en cours)

0 200 400 m



Données soumises aux conditions générales d'utilisation des fichiers
Réalisation SOLIHA Jura Saône-et-Loire